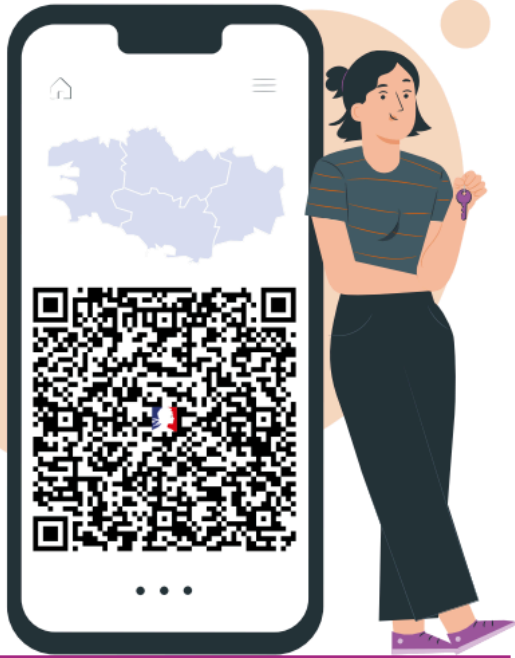


## Ce que dit la loi

« L'agent public peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et à mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle. »

@ Code général de la fonction publique, art. L. 421-3



## Scannez pour plus d'informations

Consultez le site des services de l'État en région Bretagne  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/plateformerh](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/plateformerh)

**#** choisir  
le service  
public .gouv.fr

## Mon bloc-notes

# SAC À DOS MOBILITÉ

Mémo pour réussir mon projet  
de mobilité professionnelle



# JE SUIS ACTEUR DE MON PROJET

## Étape 1 : je m'interroge

- **Je fais le point** sur mon parcours, mes attentes et mes motivations avec mon supérieur hiérarchique et/ou un professionnel RH : entretien dédié à la mobilité, bilan de parcours professionnel etc.
- **Je me renseigne** sur les différentes possibilités de **mobilité** dans la fonction publique ??
- **J'évalue** les évolutions professionnelles possibles à partir de mes compétences, le cas échéant avec l'appui d'un conseiller mobilité carrière



## Étape 2 : je me projette

- **Je m'informe** sur les opportunités d'emploi en participant à des événements :
  - ◇ *salon de l'emploi public*
  - ◇ *forum de la mobilité, etc.*
- **Je recherche** un poste sur [choisirleservicepublic.gouv.fr](https://choisirleservicepublic.gouv.fr)
- **Je vérifie** mes hypothèses pour confirmer mon choix :
  - ◇ *enquête terrain* : pour avoir plus d'informations sur le métier visé, je peux contacter des professionnels des secteurs qui m'intéressent (tél, mail, RDV)
  - ◇ *immersion professionnelle* auprès d'un employeur : pour appréhender concrètement le métier, sa pratique et son environnement
- **Je consulte** le **calendrier des concours** et l'aide à leur préparation (jurys blancs)
- **Je me renseigne** sur le service visé et les différentes conditions de travail
  - ◇ *organigramme*
  - ◇ *guide d'accueil*
  - ◇ *temps de travail*
  - ◇ *possibilité de télé-travailler*

## Étape 3 : Je mets en œuvre mon projet

Je me prépare en autonomie avec le site : **Choisir le service public** : conseils ciblés (CV, lettre de motivation, **questions posées en entretien**)

### J'ai besoin d'une formation :

- je contacte mon référent local de formation (RLF),
- je consulte l'offre existante :
- @ **Mentor** : formations à distance et à mon rythme
- @ **Safire** : offre de formations sur la région Bretagne

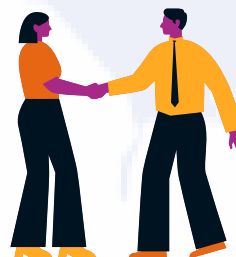
Je peux mobiliser le cas échéant **mes droits à congé** :

- ◇ **VAE** : validation des acquis de l'expérience
  - ◇ **CPF** : compte personnel de formation dans la fonction publique d'État
  - ◇ **Congé de formation professionnelle**
- Je postule selon les modalités fixées par le service recruteur
- En savoir plus** : je contacte mon RLF

## Étape 4 : je prépare mon arrivée

### Je recherche un logement pérenne :

- Les aides et les dispositifs disponibles sur **le Portail du logement des agents publics**
- J'effectue une demande en ligne :
  - ◇ les Côtes-d'Armor
  - ◇ le Finistère
  - ◇ l'Ille-et-Vilaine
  - ◇ le Morbihan



- **Je m'informe** sur la possibilité d'un logement temporaire auprès de mon service social
- **J'inscris mon enfant** dans une crèche par la SRIAS ou trouve un **mode de garde** compatible avec mes horaires atypiques
- **Je me renseigne** sur les **autres prestations d'actions sociales** pour ma vie quotidienne et celle de ma famille

## Qui peut m'accompagner ?

**Le premier niveau d'information** sur mes droits et les dispositifs existants :

- mon responsable hiérarchique direct
- mon gestionnaire RH ou responsable RH de proximité

**Conseil personnalisé** sur mon évolution professionnelle :

- mon conseiller RH de proximité et/ou mon conseiller mobilité carrière
- mon référent de formation

**Soutiens que je peux mobiliser :**

- l'assistant de service social
- le référent handicap
- le médecin du travail



## Lien utile ?

Un outil pour vous accompagner pas à pas dans votre projet : **"le Livret mon évolution professionnelle"** disponible sur le [site de la Préfecture de région Bretagne](https://www.bretagne.gouv.fr)